

# Me Thévoz publie dans la Answalts Revue de l'Avocat un article sur 28 USC 1782(a)

LAUSANNE, SUISSE, July 14, 2022

/EINPresswire.com/ -- Olivier Thévoz, associé fondateur de THEVOZ & Partners, focalise sa pratique professionnelle sur l'article [28 U.S. Code 1782\(a\)](#), à savoir sur la possibilité d'obtenir des moyens de preuve aux États-Unis dans le cadre de procédures internationales. Dans ce cadre, il a rédigé un article publié dans la Anwalts Revue de l'Avocat (6/7 | 2022).

L'article, intitulé « §1782(A) – Obtention de moyens de preuve aux États-Unis », expose les possibilités offertes pour les justiciables étrangers d'obtenir des moyens de preuve sur sol américain. Il rappelle également les grands principes de la procédure civile applicables aux États-Unis. L'article comporte les titres suivants :

I. Bref rapport sur l'organisation judiciaire aux États-Unis

II. Des procès civils aux États-Unis

1. Échange d'écritures

2. Administration des preuves

3. Des implications concrètes de ces différences de procédure

4. Conclusions

III. 28 USC §1782(a): la porte d'entrée à la procédure d'administration des preuves aux États-Unis

1. Introduction

2. Légitimation active

a. Généralités

b. Procès civil suisse

c. Affaires pénales ouvertes en Suisse

d. Arbitrage



Olivier Thévoz, associé fondateur de THEVOZ & Partners, focalise sa pratique professionnelle sur l'article 28 U.S. Code 1782(a)

3. For
4. Personnes visées par la procédure
5. Procédure
6. Conclusions

Me Thévoz a déclaré « Je suis très fier de pouvoir expliquer à mes confrères suisses les possibilités d'obtention de moyens de preuve situés aux États-Unis ». Il a ajouté: « Les règles sur l'administration des preuves aux États-Unis sont connues pour être extrêmement larges. Les avocats internationaux qui connaissent l'article 1782 (a) peuvent gagner un avantage procédural non-négligeable en obtenant des moyens de preuve précieux aux États-Unis afin de soutenir des procédures étrangères ».

L'article est accessible sur le site de la Anwalts Revue de l'Avocat à savoir :

<https://anwaltsrevue.recht.ch/fr/artikel/09arv0622the/ss1782a-obtention-de-moyens-de-preuve-aux-etats-unis?keys=olivier+thevoz&s%5Bref%5D=%2Fsearch%2Fcontent#hit-0>

À propos de THEVOZ & Partners

THEVOZ & Partners, avec des bureaux aux États-Unis et en Suisse, est un cabinet [d'avocats international](#) spécialisé dans la représentation fiscale et le contentieux pour des sociétés multinationales et des sociétés privées. Le cabinet est spécialisé également dans [le droit international des affaires](#) et les litiges commerciaux complexes. Les associés THEVOZ & Partners combinent plus de 40 ans d'expérience dans la résolution de questions complexes liées à la fiscalité internationale et au droit des affaires.

Vous trouverez plus d'informations sur THEVOZ & Partners à l'adresse [www.thevozpartners.com](http://www.thevozpartners.com).

Olivier Thévoz

THEVOZ & Partners

[email us here](#)

Visit us on social media:

[LinkedIn](#)

---

This press release can be viewed online at: <https://www.einpresswire.com/article/581187316>

EIN Presswire's priority is source transparency. We do not allow opaque clients, and our editors try to be careful about weeding out false and misleading content. As a user, if you see something we have missed, please do bring it to our attention. Your help is welcome. EIN Presswire, Everyone's Internet News Presswire™, tries to define some of the boundaries that are reasonable in today's world. Please see our Editorial Guidelines for more information.

© 1995-2022 Newsmatics Inc. All Right Reserved.